

VOUS INFORME QUE CE DOCUMENT FAIT L'OBJET D'UNE PROCEDURE DE

SIGNATURE ÉLECTRONIQUE



Le présent document est établi en un (1) exemplaire original signé par voie électronique par chacune des parties, qui ont consenti à l'utilisation de ce procédé et reconnu comme totalement valable ledit procédé de signature.

La version numérique de ce document a une valeur juridique probante complète, sa re-matérialisation sur papier n'est pas nécessaire.

La signature électronique vaut signature de **toutes les pages** et en conséquence remplace le **paraphe** de chacune des pages.

Les Parties reconnaissent que le procédé technique de signature électronique mis en œuvre permet de garantir et constituer la preuve de (i) l'identification du signataire du document, (ii) la préservation de l'intégrité de son contenu. Les Parties renoncent expressément à contester la recevabilité, la validité et la force probante de la signature électronique du présent document.

Les Parties conviennent que l'acte signé ce jour (i) constituera l'original dudit acte (ii) constituera une preuve par écrit, au sens des articles 1364 et suivants du Code civil, pouvant être valablement opposée aux Parties (iii) sera susceptible d'être produit en justice en cas de litige.

Les Parties reconnaissent enfin que le présent document signé par voie électronique sera le cas échéant admis comme original devant les tribunaux et fera la preuve des contenus qu'il contient, preuve recevable, valable et opposable entre les Parties, de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante qu'un document qui revêt une signature manuscrite, conformément aux articles 1356, 1366 à 1368 du Code civil.

GRAINE POITOU-CHARENTES

Association

97 bis rue Cornet

86000 POITIERS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport sur les comptes annuels



Didier BOYÉ
Nicolas VIAUD
Commissaires aux Comptes

Adresse de correspondance : TGS France Audit – 33, Rue Charles Darwin – 79000 NIORT
Tél 05 49 17 83 50 – Fax 05 49 17 83 55 – E-mail niort-audit@tgs-france.fr

Les signataires ci-dessous ont signé numériquement :

Nicolas VIAUD

✓ Certifié par  yousign

Signé le 17-06-2026
par Nicolas VIAUD

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**Exercice clos le 31 décembre 2025**

Aux membres de l'association GRAINE POITOU-CHARENTES,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association GROUPE REGIONAL D'ANIMATION ET D'INITIATION A LA NATURE ET A L'ENVIRONNEMENT « GRAINE » POITOU-CHARENTES relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé au point « Information au titre des principes et méthodes comptables » de l'Annexe des comptes annuels relatif au changement de méthode comptable intervenu au cours de l'exercice, ainsi que sur ses incidences sur la présentation et la comparabilité des comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons procédé au contrôle de la correcte application des règles et méthodes comptables mentionnées dans l'annexe comptable et retenues pour l'établissement des comptes annuels, notamment pour le traitement des subventions.

Aussi, des prestations facturées entre l'association et ses membres concourent de manière significative à la formation du résultat de l'association. Nous nous sommes assurés de la régularité et de la correcte comptabilisation de ces prestations.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Le rapport de gestion, le projet de résolution et les autres documents adressés aux membres de l'association ne nous ayant pas été communiqués, nous ne nous prononçons pas sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Poitiers
Pour **TGS France Audit**,
Signé électroniquement

Nicolas VIAUD
Commissaire aux Comptes

COMPTES ANNUELS

- BILAN ACTIF -

GRAINE POITOU CHARENTES

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	14 021	12 595	1 427	1 300
Immobilisations en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	229		229	229
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	14 250	12 595	1 655	1 529
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Clients et comptes rattachés	4 414		4 414	14 750
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	115 594		115 594	119 862
Charges constatées d'avance	34 025		34 025	35 700
Valeurs Mobilières de Placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	38 160		38 160	42 228
TOTAL ACTIF CIRCULANT	192 193		192 193	212 540
Frais d'émissions d'emprunt				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif				
TOTAL ACTIF	206 443	12 595	193 848	214 069

*Modèle Association

- BILAN PASSIF -

GRAINE POITOU CHARENTES

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Total Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Total Fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	36 895	25 781
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (Excédent ou Déficits)	-13 388	11 114
Situation Nette (sous-total)	23 507	36 895
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	1 008	1 854
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	24 516	38 749
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	88 113	73 849
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	23 066	19 662
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 913	1 963
Produits constatés d'avance	56 241	79 846
TOTAL DETTES	169 333	175 321
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	193 848	214 069

*Modèle Association

- COMPTE DE RESULTAT -

GRAINE POITOU CHARENTES

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation		
Cotisations	2 010	1 795
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations services	8 453	9 232
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	161 086	184 077
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable		
Ressources liées à la générosité du public	70	
Dont les dons manuels		
Dont Mécénats		
Dont Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	13 280	16 287
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	126	7 150
Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	20 550	20 660
Total des produits d'exploitation (I)	205 575	239 202
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Autres achats et charges externes	129 892	129 756
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	1 633	1 261
Salaires	69 696	69 508
Cotisations sociales	17 967	24 635
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		3 879
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Report en fonds dédiés		
Autres charges		1
Total des charges d'exploitations (II)	219 188	229 040
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-13 613	10 161

*Modèle Association

- COMPTE DE RESULTAT -

GRAINE POITOU CHARENTES

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
Produits Financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	261	206
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instrument de trésorerie		
Total des produits financiers (III)	261	206
Charges Financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (IV)		
RESULTAT FINANCIER (IV - III)	261	206
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-13 352	10 367
Résultat Exceptionnels		
Produits Exceptionnels (V)		846
Charges Exceptionnelles (VI)	36	99
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-36	747
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	205 836	240 253
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	219 224	229 139
EXCEDENT OU DEFICIT	-13 388	11 114
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	25 345	27 143
Prestations en nature	24 400	24 400
Bénévolat		
TOTAL	49 745	51 543
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite	24 400	24 400
Prestations en nature		
Personnel bénévole	25 345	27 143
TOTAL	49 745	51 543

*Modèle Association

ANNEXE COMPTABLE

GRAINE POITOU CHARENTES

du 01/01/2025 au 31/12/2025

GRAINE POITOU CHARENTES

Annexe des Comptes de l'exercice clos le 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 193 848€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un déficit comptable de -13 388€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Informations et méthodes comptables :

Informations générales et faits significatifs de l'exercice :

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe qui forment un tout indissociable sont établis à la clôture de l'exercice au vu des enregistrements comptables et de l'inventaire.

L'annexe complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat.

L'annexe comporte toutes les informations d'importance significative destinées à compléter et à commenter celles données par le bilan et par le compte de résultat.

Une inscription dans l'annexe ne peut pas se substituer à une inscription dans le bilan et le compte de résultat.

Information au titre des principes et méthodes comptables :

L'association a arrêté ses comptes et rédigé son annexe conformément aux dispositions du règlement ANC n°2023-01 du 12 mai 2023 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif tel que modifié par les règlements de l'Autorité des normes comptables, notamment le règlement n° 2022-06.

Ce changement de réglementation se traduit par des reclassements au sein des produits (reprise de subvention d'investissement, transfert de charge) et des charges (remboursement service civique).

Le compte 791000 pour prise en charges Uniformation est désormais en 649000.

Le compte de reprise des subventions d'investissement n'est plus le 777 mais le 747.

GRAINE POITOU CHARENTES

du 01/01/2025 au 31/12/2025

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvre :

Objet :

Le GRAINE a pour objet la coordination de l'action de ses membres, il réunit pour cela, des personnes morales et physiques venues d'horizons différents (structures privées, collectivités publiques, associations) impliquées directement ou indirectement dans l'éducation à la nature et à l'environnement et aux transitions écologiques. Le territoire géographique du GRAINE regroupe les territoires d'interventions de ses membres.

Le GRAINE développe son action sur les domaines suivants :

- La rencontre, l'échange, la formation, la recherche pédagogique sur les territoires avec une ouverture sur d'autres régions, voire d'autres pays pour promouvoir et faire progresser l'Éducation à la Nature et à l'Environnement aussi bien pendant le temps scolaire que pendant le temps de loisirs et à travers des actions à caractère social et/ou d'utilité collective et générale.
- Informer, sensibiliser, éduquer, former par tous moyens appropriés les personnes et citoyens concernés et responsables de leur environnement.
- Faire progresser et promouvoir l'éducation à la nature et à l'environnement partout, pour tous et à tous les âges de la vie.
- Favoriser, par la mise en oeuvre de services communs et l'utilisation de tous supports éducatifs, la mission éducative et la vocation sociale attachées aux objectifs de l'association, en intervenant dans tous les milieux sociaux (ruraux ou citadins) y compris les plus défavorisés.
- Encourager des approches transversales par des méthodes actives et participatives comme laboratoire d'expériences entre chercheurs et acteurs de terrain.
- Agir de manière privilégiée avec les instances représentatives et administratives des collectivités publiques et de tous les organismes concernés par l'éducation à la nature et à l'environnement, y promouvoir la culture du partenariat, la défense du fait associatif et l'intérêt général.
- Représenter les acteurs de l'éducation à la nature et à l'environnement en favorisant la notion de réseau, de cadre collectif, de concertation et de coopération avec des personnes ressources. Et par la mise en oeuvre de service communs, promouvoir l'efficacité et les activités réalisées par et pour ses membres.

Le GRAINE conduit son fonctionnement et son action dans le cadre des valeurs, des principes et d'agréments de jeunesse et d'éducation populaire, inscrit ses initiatives dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, intègre les valeurs de partage et de respect des personnes au titre des droits culturels, stimule la parité homme/femme, l'ouverture d'esprit, et la prévention des discriminations quelle que soit leur nature.

GRAINE POITOU CHARENTES

du 01/01/2025 au 31/12/2025

Informations sur les postes de l'actif du bilan :**État de l'actif immobilisé, amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé :**

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévues.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

• **État de l'actif Immobilisé :**

Immobilisations	Valeur Brut début exercice	+ Réévaluation	+ Acquisitions	- Virements	- Cessions/rebut	Valeur brute fin exercice
Terrain	-	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	-	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagement divers	-	-	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	14 021	-	-	-	-	14 021
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Total Immobilisations Corporelles (II)	14 021	-	-	-	-	14 021

GRAINE POITOU CHARENTES

du 01/01/2025 au 31/12/2025

Immobilisations	Valeur brute début exercice	+ Réévaluation	+ Acquisition	- Virements	- Cessions/Rebuts	Valeur brute fin exercice
Participations	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des Participations	-	-	-	-	-	-
Autres Titres Immobilisés	229	-	-	-	-	229
Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-	-	-
Total Immobilisations Financières (III)	229	-	-	-	-	229
TOTAL (I + II+III)	14 250	-	-	-	-	14 250

• Amortissement de l'actif Immobilisé :

Amortissements de l'actif immobilisé	Valeur début exercice	+ Augmentations	- Diminutions	Valeur fin exercice
Frais établissement et développement (Total I)	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles (Total II)	-	-	-	-
Terrain	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
Constructions inst. générales, agencés, amén. constr.	-	-	-	-
Instal. techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Autres immo. corp.- Inst. générales, agencés, aménag. divers	-	-	-	-
Autres immo. corp.- Matériel de transport	-	-	-	-
Autres immo. corp. ,Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 721	1 876	2 002	12 595
Autres immo. corp - Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Total Amortissement Immobilisations Corporelles (Total III)	12 721	1 876	2 002	12 595
TOTAL GENERAL	12 721	1 876	2 002	12 595

GRAINE POITOU CHARENTES

du 01/01/2025 au 31/12/2025

• Durées d'amortissement :

Immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire / Dégressif	20 à 50 ans
Matériel et Outillage	Linéaire / Dégressif	5 à 10 ans
Matériel de Transport	Linéaire / Dégressif	4 à 5 ans
Matériel de Bureau	Linéaire / Dégressif	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire / Dégressif	10 ans
Installations générales	Linéaire / Dégressif	10 à 20 ans

Les comptes de dotations et reprises d'amortissement des immobilisations sont les comptes 681120 et 781100.

Produits à Recevoir :

Produits à Recevoir	Montant
Immobilisations Financières	-
Participation Groupe	-
<i>Intérêts</i> Participation Hors Groupe	-
<i>Courus</i> Clients	-
Associés	-
Valeurs Mobilières de Placement	-
Facture à Établir	3 726
RRR à obtenir, Avoir à Recevoir	-
<i>Autres</i> Personnel	-
<i>Produits</i> Sécurité Sociale	-
État	-
Divers	-
TOTAL	3 726

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Etat des créances	Montant Brut A 1 an au plus A plus d'un an		
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	4 414	4 414	-
Autres	115 594	115 594	-
Charges constatées d'avance	34 025	34 025	-
TOTAUX	154 033	154 033	-
<i>Prêts accordés en cours d'exercice</i>	-	-	-
<i>Remboursements obtenus en cours d'exercice</i>	-	-	-

GRAINE POITOU CHARENTES

du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges Constatées d'Avance :**Charges constatées d'avance subvention Montant**

CCA 50% APIEEE MTFE 25-26 AG	1150
CCA 50% NATURE ENV17 MTFE 25-2	2300
CCA 50% CPA LATHUS MTFE 25-26	1575
CCA 50% LES PETITS DEBR 16 MTF	2300
CCA 50% LES PETITS DEBR 17 MTF	2300
CCA 50% CHARENTE NATURE MTFE 2	2725
CCA 50% MINUTE PAPILLON MTFE 2	2300
CCA 50% TERDEV MTFE 25-26 AG	5975
CCA 50% CPIE GATINE MTFE 25-26	3400
CCA 50% CPA LATHUS MTFE 25-26	1575
CCA 50% GODS MTFE 25-26 LB	1150
CCA 50% MINUTE PAPILLON MTFE 2	2300
CCA 50% BETA PI MTFE 25-26 AG	1575
CCA 50% JARDINS RESPECTUEUX MT	3400
TOTAL	34025

GRAINE POITOU CHARENTES

du 01/01/2025 au 31/12/2025

Informations sur les postes du passif du bilan :

Informations sur les fonds propres et tableau de variation de ceux-ci (entités non APG, hors fondations abritantes et fonds de dotation) :

La présentation des fonds propres dans le bilan est normée dans le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif .

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel celui-ci, le résultat positif est appelé " excédent " et le résultat négatif " déficit ". L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit.

Aucune distinction n'est faite entre le résultat définitivement acquis ou celui sous contrôle des tiers financeurs, soit pouvant être repris par un tiers financeur.

Une seule ligne est consacrée au résultat global de l'exercice sous la rubrique des fonds propres.

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association ou la fondation sont maintenues au passif dans les fonds propres avec ou sans droit de reprise.

Tableau de Variation des Fonds Propres :

Variation des fonds Propres	Début exercice	Affectation Résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	Fin Exercice
Fonds propres sans droit de reprise	-				-
Fonds propres avec droit de reprise	-				-
Écarts de réévaluation	-				-
Réserves	25 781	11 114			36 895
Report à nouveau	-				-
Excédent ou déficit de l'exercice	11 114	-11 114		13 388	-13 388
Situation nette	36 895	-	-	13 388	23 507
Fonds propres consommables	-				-
Subventions d'investissement	1 854			846	1 008
Provisions réglementées	-				-
TOTAUX	38 749	-	-	14 234	24 515

GRAINE POITOU CHARENTES

du 01/01/2025 au 31/12/2025

Résultat de L'exercice :

Détermination du Résultat Effectif global de l'entité	Exercice N	Exercice N-1
Résultat Comptable	-13 388	11 114
Reprise du Résultat antérieur		
Excédent ou Déficit effectif Global	-13 388	11 114
Dont résultat effectif sous gestion propre		
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée		

Informations sur les subventions d'investissement :

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association ou la fondation sont maintenues au passif dans les fonds propres avec ou sans droit de reprise.

	Solde ouverture	Augmentation (+)	Diminution (-)	Solde Clôture
Subventions Investissement	3 000	-	-	3 000
Quote-part virées au résultat	1 146	-	846	1 992

Informations sur les provisions pour risques et charges :

- Passifs et provisions : Engagement retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier et aucune provision n'a été constatée. Néanmoins il a été estimé à 7 258€ au 31.12.2025.

Méthode prospective (Méthode des unités de crédit projetées)

Engagement de l'entreprise = (((salaire brut annuel * Taux de progression salariale) / 12) * Nb de mois acquis au moment du départ + Charges sociales) * (Ancienneté actuelle / Ancienneté future) * Taux de turnover * Taux de mortalité * Taux d'actualisation financière

Taux d'actualisation financière annuel des sommes investies : 3,75 %

Taux de charges patronales moyen pour les cadres : 36,00 %

Taux de charges patronales moyen pour les non cadres : 18,00 %

Taux d'évolution salariale minimum : 1,00 %

Taux d'évolution salariale maximum : 1,00 %

Taux d'évolution salariale moyen : 1,00 %

GRAINE POITOU CHARENTES

du 01/01/2025 au 31/12/2025

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice :

Évaluation des dettes : Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres Emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à plus de 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	88 113	88 113	-	-
Dettes fiscales et sociales	23 066	23 066	-	-
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	-	-	-	-
Autres Dettes	1 913	1 913	-	-
Produits constatés d'avance	56 241	56 241	-	-
TOTAUX	169 333	169 333	-	-
<i>Emprunts souscrits sur l'exercice</i>	-	-	-	-
<i>Emprunts Remboursés sur l'exercice</i>	-	-	-	-
<i>Emprunts et Dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture</i>	-	-	-	-

GRAINE POITOU CHARENTES
du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges à Payer :

Charges à Payer		Montant
<i>Congés payés</i>	Congés payés	12 632
	Charges sociales	5 869
	Charges fiscales	-
<i>Intérêts</i>	Emprunts et Dettes	-
	Dettes participations Groupes	-
	Dettes participations Hors Groupe	-
	Dettes sociétés en participation	-
<i>Cours</i>	Fournisseurs	-
	Associés	-
	Banques	-
	Concours bancaires courants	-
<i>Autres Charges</i>	Factures à recevoir	2 740
	Remise Rabais Ristournes, Avoir à établir	-
	Participations des salariés	-
	Personnel	-
	Organismes Sociaux	-
	Autres charges fiscales	-
	Divers	-
TOTAL		21 241

GRAINE POITOU CHARENTES
du 01/01/2025 au 31/12/2025

Informations sur les postes du compte de résultat :

Méthode retenue pour la comptabilisation des cotisations :

Les cotisations sont comptabilisées en produits lors de leur encaissement effectif.

Information sur les montants des concours publics reçues par l'entité par nature de concours et par catégories d'autorités administratives:

Afin de subvenir à ses besoins, l'association perçoit des subventions. Pour l'exercice clos au 31/12/2025, elles se répartissent de la manière suivante : TOTAL des subventions 161 085.76 € dont :

Organisme	Montant
SYNDICAT DES EAUX	23 781.50 €
AGENCE DE L'EAU	48 930.25 €
DREAL	15 500 €
REGION NOUVELLE AQUITAINE	45 841 €
COMMUNE MELLE GRAND POITIERS	2 408.18 €
AIDE A L'EMPLOI	2 033.33 €
DRJSCS	10 746 €
NACSTI	2 500 €
FDVA	6 500 €
DEPARTEMENT CHARENTE	2 000 €
QP SUBV INVEST VIREE AU RESULTAT	845.50 €

GRAINE POITOU CHARENTES

du 01/01/2025 au 31/12/2025

Financier	Convention	Financement	Durée	PCA	Montant	Autorité administrative
DREAL MTFE	2025-2026	13 000 €	1 an	19.23 %	2 500	Etat
AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE	2025-2026	33 688€	1 an	50 %	16 844	Intercommunautaire;
AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE	2025-2026	11 778€	1 an	50 %	5 891	Intercommunautaire
SIAEP	2025-2026	1 800 €	1 an	50 %	900	Intercommunautaire
EAUX DE VIENNE - SUD VIENNE (AG)	2025-2026	2 922 €	1 an	50 %	1 461	Intercommunautaire
EAUX DE VIENNE - AAC DESTILLES BOISSE	2025-2026	2 922 €	1 an	50 %	1 461	Intercommunautaire
FONDATION DE FRANCE APPEL A COMMUN	2025-2026	12 000 €	1 an	54.17 %	6 500	Tiers financeur
REGION NA - PGM ACTIONS 2025	2025-2026	60 350 €	1 an	24.04 %	14 509	Etat
EAU17 BASSIN VERSANT ARNOULT AG	2025-2026	7 500 €	1 an	50 %	3 750	Intercommunautaire
EAU17 ACC DE LANDRAIS AG	2025-2026	1 900 €	1 an	50 %	950	Intercommunautaire
SBVné	2025-2026	2 950 €	1 an	50 %	1 475	Intercommunautaire
TOTAL					56 241	

GRAINE POITOU CHARENTES

du 01/01/2025 au 31/12/2025

Informations sur les ressources de l'exercice :**Informations relatives aux contributions volontaires en nature :**

Par nature effectuées à titre gratuit, elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces, ainsi que des biens meubles ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en nature redistribués ou consommés en l'état.

Les ressources reçues en nature par nature par l'entité sont :

- Utilisées pour les besoins de son activité ;

Les ventes des dons reçus en nature sont inscrites en produits en compte de résultat sous une rubrique spécifique.

Liste des contributions / Nature Contributions	Montant
Bénévolat	23 193.52 €
Mise à disposition locaux	24 400.00 €
Mécénat de compétence	2 151.05 €
TOTAL	49 744.57 €

Le temps consacré par les bénévoles aux diverses activités s'élève à 935.80 heures. Elles sont valorisées à 25 € de l'heure.

Précisions sur les opérations réalisées en commun :**Précisions sur les opérations exceptionnelles :**

	Exercice N	Exercice N-1
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-
Produits sur Exercices Antérieurs	-	-
Produits sur Cessions d'actifs	-	-
Quote part de subventions virée au résultat	-	846
Autres produits exceptionnels	-	-
Reprises sur provisions	-	-
Transferts de charges exceptionnels	-	-
Total produits exceptionnels	-	846
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	99
Charges sur exercices antérieurs	36	-
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	-	-
Autres Charges exceptionnelles	-	-
Dotations amortissements et provisions exceptionnelles	-	-
Total charges exceptionnelles	36	99
Résultat exceptionnel	-36	747

GRAINE POITOU CHARENTES

du 01/01/2025 au 31/12/2025

Autres informations :

Informations sur les transactions avec les contreparties :

Informations relatives aux honoraires des commissaires aux comptes :

Honoraires Commissaires aux comptes	TGS AUDIT FRANCE
Mission de contrôle légal des comptes	3 108.45 €
TOTAUX	3 108,00